



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 02/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit de CHF 572'000.- pour financer la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin

Commissions	Date - heure	Lieu
Ad hoc	Je. 08 février 2024 à 18h00	Salle 6 - HDV
COFI - Finances	Me. 24 janvier 2024 à 18h15	Salle CC
ComEn ² - Environnement et énergie	Je. 25 janvier 2024 à 18h30	Salle 6 - HDV

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET DU PRÉAVIS	4
2. CONTEXTE	4
2.1 Contexte général	4
2.2 Historique de la place et des projets précédents.....	5
3. ENJEUX ET OBJECTIFS	6
3.1 Enjeux	6
3.2 Objectifs	7
4. MANDATAIRES	7
4.1 Mandataire BAMO	7
4.2 Mandataire démarche participative et aménagement temporaire	8
5. DÉMARCHE PARTICIPATIVE	8
6. AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE.....	9
7. MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES	10
7.1 Choix de la procédure	10
7.2 Périmètre	11
7.3 Démarche de travail	11
8. ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES	11
8.1 Géomètre	11
8.2 Pollution des sols	12
9. ASPECTS FINANCIERS	12
9.1 Récapitulatif des prestations prévues	12
9.2 Plan des investissements	13
9.3 Financement.....	13
9.4 Amortissement	13
10. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ÉTUDES ET DU MEP	13
11. CONCLUSION.....	14

ABRÉVIATIONS

BAMO	Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage
DP	Domaine public
MEP	Mandats d'étude parallèles
PA	Plan d'affectation
PDCom	Plan directeur communal
SIA	Société suisse des ingénieurs et architectes

Vevey, le 15 janvier 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF TTC 572'000.– destinée à financer la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement de la place Robin.

L'objectif de la démarche participative est d'orienter la réalisation de l'aménagement temporaire, prévu à l'été 2024, ainsi que le projet définitif qui fera l'objet d'une procédure de mise en concurrence (MEP).

L'objectif de la démarche de mandats d'études parallèles est de sélectionner un bureau d'architecture ou d'architecte paysagiste pour ensuite le mandater pour la réalisation de l'avant-projet d'aménagement de la place Robin, puis sa réalisation. Ces derniers éléments feront l'objet de demandes de crédits ultérieures.

2. CONTEXTE

2.1 Contexte général

Les rues, places et parcs définissent l'espace public de la ville, support des déplacements, des activités quotidiennes et de la sociabilité. En tant que ville ancienne, le développement urbain de Vevey s'organise sur une structure viaire existante avec des espaces publics identitaires hérités du passé. Dans les années à venir, le besoin en espaces publics de qualité va s'intensifier en relation avec la densification du tissu urbain. Les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage.

La compacité du territoire communal limite le nombre de grands parcs ou de places publiques. Cette relative rareté confère aux espaces publics existants une importance primordiale aux yeux des Veveysan·ne·s. Bien que la plupart d'entre eux soient aujourd'hui valorisés, d'autres voient leur usage contraint par la pression automobile.

Une utilisation plus judicieuse et plus équitable de l'espace public est ainsi un des thèmes majeurs et récurrents de l'aménagement urbain. Il devrait se traduire concrètement par une requalification des rues et places, libérées notamment d'une partie de l'emprise des automobiles.

La Ville de Vevey intègre systématiquement cette problématique dans sa planification générale et particulière. Les références les plus récentes se trouvent dans l'actuelle révision du Plan Directeur Communal (PDCoM) ainsi que dans les études spécifiques à chacun des quartiers.

La Place Robin constitue le centre du quartier de Plan-Dessus, situé au nord-ouest de la Ville, proche du centre et de la gare. Le quartier a connu une importante croissance ces vingt dernières années. Croissance qui a été provisoirement interrompue par la mise en zone réservée de l'ensemble des terrains à bâtir du quartier, afin de se donner le temps de la réflexion. Elle devrait cependant se poursuivre ces prochaines décennies, dès la mise en œuvre du Plan d'Affectation « PA Nord-Ouest », ainsi que des Plans d'affectation « Rue de Fribourg », « Avenue Reller » et « Les Moulins » à l'horizon 2025.

Les rues en damier et la place Robin au centre du quartier, sont et seront ainsi de plus en plus investis par les habitant·e·s, les visiteuses et visiteurs ainsi que les commerçant·e·s. Ce qui implique une répartition plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs. C'est du moins la volonté de la plupart des habitant·e·s et commerçant·e·s qui se sont exprimé·e·s, lors d'ateliers participatifs et à l'occasion d'une pétition adressée à la Municipalité. A cet effet, la mise en zone 30 de l'ensemble du quartier, sans réaménagement adéquat, se révèle totalement insuffisante.

Diverses études et des réaménagements partiels ont été effectués à Plan-Dessus. Deux études principales précèdent le réaménagement de la place Robin : 1) une étude s'est attelée à la sociologie du stationnement, en fixant l'objectif de pouvoir libérer l'espace public d'une bonne partie du stationnement (plus de 500 places de parc sur voirie actuellement) en proposant des alternatives de parcage en périphérie du quartier et 2) un master plan d'aménagement des rues du quartier pour assurer la cohérence du réaménagement progressif de l'ensemble des rues du quartier. Ces études se basent sur les principes d'aménagement développés dans le PDCom.

En conclusion de ces études et des demandes de la population, la Municipalité de Vevey a décidé de déplacer le stationnement et de supprimer la circulation sur les rues entourant la place Robin, en prévoyant le réaménagement de la place d'un seul tenant jusqu'aux pieds de façades des bâtiments riverains. Cet aménagement se fera en deux étapes : un aménagement temporaire sera mis en place au printemps 2024, alors que le projet définitif est prévu au plus tôt en 2026.

2.2 Historique de la place et des projets précédents

La Place Robin est une place centenaire, créée juste après le rattachement du quartier de Plan-Dessus à la Commune de Vevey à la fin du 19^{ème} siècle.

Quelques dates clés :

1892	Rattachement du quartier de Plan-Dessus à la Commune de Vevey
1903	Réalisation du projet d'aménagement du quartier. 4000m ² sont réservés pour réaliser une place publique.
1906	Le Conseil communal vote un crédit de 2'200 francs pour l'aménagement de la place.

- 1907 La place est nommée « Place Robin », du nom d'un industriel, mécène et homme d'affaires parisien, Emile Robin (12.08.1819 – 2.12.1915).
- 1910 Une fontaine, récupérée de l'ancien corps de garde (poste de police), est placée au centre de la place Robin. Elle sera à nouveau déplacée, en 1964, pour trouver place au bas de la rue du Conseil.
- 1962-1964 Travaux de réaménagement de la place.
- 1965-1967 L'immeuble à l'angle de la rue Gutenberg et de la rue des Tilleuls, délabré et jugé dangereux, est finalement détruit.
- 1966 Problèmes de circulation sur la place, marquage des places de parc sur les trottoirs.
- 1970 Des bruits courent sur le fait que la place pourrait être transformée en parking. Des habitant·e·s des environs s'insurgent.
- 1998 Réparations du terrain de football sur la place et modération du trafic dans la zone (30km/h).
- 2001 Réaménagement des trottoirs, remplacement des marronniers, pose d'un panier de basket-ball, nouveau bac à sable clos par une barrière pour éviter les problèmes récurrents de déjections canines.
- 2006 Fête des 100 ans de la place Robin.
- 2015 Vibiscum – Association des amis du Vieux Vevey pose une plaque commémorative en l'honneur d'Emile Robin.

3. ENJEUX ET OBJECTIFS

3.1 Enjeux

L'enjeu du projet est de réaménager la place Robin, et en particulier les quatre rues qui l'entourent et sur lesquelles seront supprimés le stationnement et la circulation, permettant ainsi d'étendre la surface de la place jusqu'aux pieds des façades des bâtiments qui l'entourent.

La Place Robin est un espace public identitaire, théâtre d'une dynamique sociale riche et bien implantée. Cependant, elle présente un déficit de sécurité important, notamment pour les enfants, en raison du trafic et du stationnement qui l'entourent. De plus, malgré son arborisation, la place est très minérale ce qui la rend peu adaptée aux enjeux climatiques actuels. Un manque d'assises est également relevé. L'agrandissement et le réaménagement de la place en deux temps permettront de répondre à ces enjeux.

Les mesures concernant la suppression de la circulation et du stationnement ont été annoncées en amont de la démarche participative (séance d'information publique du 28 novembre à Plan-Dessus et panneaux d'information). Elles seront mises en œuvre via une procédure adaptée. Une alternative au stationnement existe en périphérie du quartier, à 200m de la place Robin, sur le parking de la Cour aux Marchandises, accessible au public et aux macarons habitants du quartier depuis le 1er décembre 2023. A noter que la circulation sera maintenue dans les angles de la place à l'étape du projet temporaire.

Un premier test de piétonnisation et d'aménagement temporaire a déjà été effectué sur une des quatre rues qui entourent la place (rue des Tilleuls), pendant les saisons estivales en 2022 et en 2023. Les retours des usager-ères concernant cet aménagement sont dans l'ensemble très positifs.

3.2 Objectifs

Le premier objectif est l'organisation d'une démarche participative et la création d'un aménagement temporaire pour la Place Robin.

Le deuxième objectif est d'obtenir un avant-projet d'espace public pour la place Robin, intégré dans le réseau des espaces publics majeurs de la ville de Vevey. Cet objectif sera atteint via l'organisation d'une procédure de mise en concurrence (MEP).

La démarche participative sera organisée en amont des aménagements temporaires et des Mandats d'Etude Parallèles (MEP), elle a pour but de :

- 1) Définir les attentes de la population pour nourrir le cahier des charges des MEP pour le réaménagement définitif de la place ;
- 2) Orienter la réalisation d'un aménagement temporaire de la place, principalement axé sur les surfaces actuellement dédiées à la circulation et au stationnement (rues).

L'aménagement temporaire devra quant à lui :

- 1) Compléter le dispositif actuel de la place en occupant les nouveaux espaces piétons, tout en préservant des passages pour les ayants droit, véhicules d'urgence, etc. ;
- 2) Respecter les résultats de la démarche participative et proposer un aménagement inclusif et durable ;
- 3) Modifier ou compléter l'aménagement de la place actuelle, de manière ponctuelle ou légère ;
- 4) Être réalisé au moins en partie en co-construction avec les habitant-e-s du quartier ;
- 5) Être prévu pour durer jusqu'à 4 ans (dans le choix des matériaux notamment).

4. MANDATAIRES

4.1 Mandataire BAMO

Le bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) a pour mission d'assurer les prestations de pilotage, de coordination et suivi du processus d'aménagement de la Place Robin. Il s'agit principalement d'organiser les Mandats d'Etudes Parallèles (MEP).

Le choix du mandataire a été effectué à l'aide d'une procédure d'appel d'offres sur invitation. Sur les quatre bureaux invités, trois ont répondu dans les délais : CONTOUR SA, TARDIN-PITTET SA et ZURBUCHEN-HENZ SA.

L'évaluation a été réalisée par un comité d'évaluation selon les critères du cahier des charges, la méthodologie et la qualité technique de l'offre, le prix, l'expérience et les références des personnes clés et l'organisation mise en place pour l'exécution du mandat.

Sur la base de l'offre retenue, avec une note de 4.33 sur 5, la Municipalité a adjudgé le mandat au bureau TARDIN-PITTET SA pour un montant de CHF 54'615.– TTC, sous réserve de l'obtention du crédit d'étude, octroyé par le Conseil communal.

4.2 Mandataire démarche participative et aménagement temporaire

Le choix du groupement de mandataires a été effectué à l'aide d'une procédure d'appel d'offres sur invitation. Les invitations ont été envoyées à quatre bureaux spécialisés en démarches participatives et aménagements temporaires. Les quatre groupements ont répondu à l'appel d'offres : ATELIER OLGA, les FMR, EN COMMUN, BELANDSCAPE.

L'évaluation a été réalisée par un comité d'évaluation selon les critères du cahier des charges, la méthodologie et la qualité technique de l'offre, le prix, l'expérience et les références des personnes clés et l'organisation mise en place pour l'exécution du mandat.

Sur la base de l'offre retenue, avec une note de 4,33 sur 5, la Municipalité a adjudgé le mandat au bureau ATELIER OLGA pour le montant de CHF 129'930.– TTC, sous réserve de l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal.

5. DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La participation est une étape fondamentale des projets d'aménagements urbains qui contribue à accompagner la transition vers une ville plus résiliente, collaborative et inclusive. Elle permet notamment d'accompagner le changement, de favoriser leur acceptation, de développer des projets qui répondent mieux aux besoins, tout en favorisant la communication et le dialogue avec tous les acteurs concernés.

Afin de répondre aux besoins des usagers de la place Robin, un diagnostic permettra tout d'abord de poser le cadre dans lequel les mandats seront réalisés. Les contraintes du site, en termes spatial et temporel, ainsi que les potentiels, seront relevées. Dans cette étape, s'agissant d'une place vivante, il sera primordial d'intégrer dès le début du processus, les personnes qui font vivre la place aujourd'hui, et de leur donner une place importante, en continu. Il s'agira également de mettre en place des synergies avec les institutions et sociétés locales, afin de déterminer les attentes liées au futur aménagement. Ainsi, l'aménagement sera au service des personnes qui le fréquenteront et qui le feront vivre. Le projet émergera d'un aller-retour constant entre aménagement et animation.

Le service de cohésion sociale sera aussi un partenaire privilégié dans les consultations autour de la place Robin et collaborera étroitement avec le service de l'urbanisme et de la mobilité afin que les questions relatives à l'amélioration de la vie de quartier soient prises en compte.

Dans un deuxième temps, le cœur de la démarche participative se jouera avec la préfiguration, le temps d'une journée en avril 2024, de la future piétonnisation de la place. L'objectif sera double : identifier ce qui pourra être mis en place lors de l'aménagement temporaire et étoffer le cahier des charges des futurs MEP.

Il s'agira :

- D'identifier les complémentarités potentielles entre les futurs aménagements et l'offre existante ;

- Comprendre le fonctionnement du site avec celles et ceux qui l'habitent et le connaissent ;
- Faire l'expérience d'une place entièrement piétonne, pour se rendre compte des potentiels et des contraintes liées à l'espace-rue ;
- Imaginer et tester des possibilités d'aménagement : quelles fonctions pour le futur mobilier ? A quel emplacement ?
- Identifier les particularités des quatre rues et comprendre les enjeux propres à chaque lieu : interface avec la partie piétonne de la place et avec les rez-de-chaussée des immeubles.

Cette journée sera ouverte à toutes et tous, de tous âges. Il s'agira d'impliquer les habitant·e·s au sens large : passant·e·s, riverain·e·s, commerçant·e·s, et toutes celles et ceux qui sont concerné·e·s, de près ou de loin, par la place Robin. Les contacts avec les acteur·ices locaux-ales auront permis d'identifier les synergies potentielles avec les dynamiques déjà en place dans le quartier (vide grenier, jardin Robin, etc.), pour que les personnes qui ne se sentent pas concernées par les questions d'aménagement urbain soient tout de même présentes.

Lors de cette démarche, un « Conseil citoyen » sera formé, qui permettra de faire le lien entre la démarche participative, l'aménagement temporaire et les MEP.

L'organisation de la démarche participative sera assurée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité qui sera accompagné par l'Atelier OLGA, ainsi que par le bureau de l'animation-jeunesse. Une restitution sera effectuée à la population. Un rapport sera également transmis aux participant·e·s des MEP au stade de l'appel d'offres, afin de formuler des recommandations pour nourrir les réflexions sur l'aménagement définitif de la place.

6. AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE

Suite à la démarche participative, un concept d'aménagement temporaire sera mis en place et validé par la Municipalité.

L'aménagement temporaire sera presque entièrement réalisé en co-construction avec la population, lors de trois journées prévues en juin 2024, en collaboration avec le service TRA (espaces verts). Réaliser tous les équipements in situ permet à tout le monde de prendre part au processus, en venant discuter, bricoler, en testant, ou simplement en profitant de l'ambiance. Ces moments de passage à l'action sont fédérateurs et inclusifs.

Durant ces trois journées de travail et de partage, il s'agira :

- D'investir l'espace-rue en y installant du mobilier urbain inclusif et durable ainsi que de la végétation pour gagner en qualité de séjour, de jeux et/ou de rencontre, tout en préservant des passages pour les ayants droit et les véhicules d'urgence ;
- Dégrapper des espaces actuellement en bitume, planter de la végétation et mettre en place des espaces perméables ;
- Traduire les résultats de la démarche participative et tester des aménagements à l'échelle 1 :1 pour continuer à nourrir les MEP ;
- Inviter les habitant·e·s à participer activement à la transformation de leur cadre de vie et leur offrir un moment de rencontre à l'occasion du chantier.

L'organisation des journées de co-construction sera assurée par le Service de l'urbanisme et de la mobilité qui sera accompagné par l'Atelier OLGa, ainsi que par le service TRA (espaces verts) et par le bureau de l'animation-jeunesse.

Entre juillet et septembre, un monitoring sera réalisé à différents moments de la journée, semaine, en période scolaire et pendant les vacances. Entre observations in situ et entretiens informels, il permettra d'appréhender l'appropriation de l'espace-rue par les habitant·e·s et les lacunes éventuelles des aménagements. Un rapport de monitoring sera transmis aux participant·e·s des MEP, dans le cahier des charges.

7. MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES

7.1 Choix de la procédure

Afin de garantir une démarche concertée et un résultat de qualité, la Municipalité a fait le choix d'une procédure de MEP de projets avec poursuite de mandat, selon la norme SIA 143. L'objectif est d'obtenir un avant-projet d'espace public pour la place Robin.

Cette démarche a été choisie parce qu'elle offre la possibilité d'un dialogue entre les concepteurs professionnels, les autorités, les services techniques communaux et les habitant·e·s. Ce dialogue tout au long du processus, de l'élaboration du cahier des charges jusqu'aux recommandations aux équipes de conceptrices et concepteurs, permet une co-conception et une appropriation du projet, autour de trois étapes clés :

- préparation concertée du cahier des charges des MEP basée sur les ateliers participatifs et les démarches consultatives ;
- critique, réorientation ou validation des projets du rendu intermédiaire ;
- présentation des résultats finaux de la démarche.

L'organisation des MEP avec poursuite de mandat permet également d'identifier relativement tôt le bureau mandataire qui sera par la suite chargé de la réalisation. De cette manière, l'avant-projet pourra être affiné en étroite collaboration avec les différents services communaux concernés et sur la base d'un processus permettant le respect des marchés publics.

Pour rappel, le choix d'une procédure de MEP de projets a été notamment fait pour le projet de la place du Marché et récemment pour l'interface de la Gare.

7.2 Périmètre

Actuellement, le périmètre de la Place Robin est d'environ 4'200m². La future place, comprenant les voiries actuellement à son pourtour, aura un périmètre d'environ 7'000m².



7.3 Démarche de travail

Le but de cette démarche est d'élaborer un processus mobilisant l'expertise de bureaux spécialisés dans l'aménagement d'espaces publics. La démarche de travail se compose de deux phases :

Phase 1 : planification

L'objectif de cette phase est de préparer l'organisation générale de la démarche. Elle permet de construire le calendrier et le cahier des charges selon le retour de la démarche participative. Elle permet également de constituer le collège d'experts.

Phase 2 : déroulement

Il s'agit d'obtenir un avant-projet d'espace public de qualité pour la place Robin, parfaitement intégré dans le réseau des espaces publics majeurs de la ville.

Phase 3 : exposition

La fin de la démarche donnera lieu à une exposition publique du projet lauréat. La présentation de l'exposition sera assurée par les lauréats du concours.

8. ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

8.1 Géomètre

Le géomètre devra préparer le plan cadastral de base. Il devra se charger de récolter les données de base relatives au site et nécessaires pour l'établissement du projet d'aménagement.

8.2 Pollution des sols

Cette étude constituera à effectuer des sondages et carottages, pour rechercher et définir la géométrie des éventuels sites contaminés qui pourraient contraindre la réalisation des aménagements de la place.

8.3 Etude historique

Il n'existe à ce jour aucune étude historique de la place Robin. Des archives existent, mais les différentes sources n'ont jamais été compilées pour appréhender l'évolution de la place depuis sa réalisation il y a plus d'un siècle. L'étude historique réalisée par un spécialiste est importante dans la perspective des MEP, afin que les concurrent-e-s soient bien informés des événements historiques qui lui donnent le caractère singulier actuel.

8.4 Etude de mobilité

Le but de cette étude est d'élaborer les plans de marquage et de signalisation verticale pour la mise en place du nouveau schéma de circulation au centre du quartier de Plan-Dessus (piétonnisation du pourtour de la place Robin et création de sens uniques) pour l'étape du projet d'aménagement temporaire.

8.5 Communication

La communication autour du projet sera menée par le service de l'urbanisme et de la mobilité en collaboration avec les mandataires et coordonnée avec la cellule Communication de la Ville. Un mandat de photographie / vidéo sera effectué pour illustrer les démarches et les différents rapports fournis tout au long de la démarche. Un travail de graphisme sera également effectué pour préparer les visuels tout au long de la procédure.

9. ASPECTS FINANCIERS

9.1 Récapitulatif des prestations prévues

Libellé	Montant CHF TTC
Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (MEP) TARDIN PITTET SA	55'000.–
Démarche participative / Atelier OLGA	
Diagnostic	10'000.–
Démarche participative	31'000.–

Aménagement temporaire	
Atelier OLGA	62'000.–
Matériel	65'000.–
MEP	
Rémunération des équipes participant au MEP	115'000.–
Collège d'experts	40'000.–
Experts d'usage	10'000.–
Spécialistes-conseils	20'000.–
Exposition, publications et communication	20'000.–
Logistique	5'000.–
Études complémentaires	50'000.–
Réserve pour divers et imprévus	20'000.–
Prestations propres	
Service de l'urbanisme et de la mobilité	36'000.–
Service des travaux publics, espaces verts et entretien	33'000.–
Total CHF TTC	572'000.–

9.2 Plan des investissements

Les études pour le réaménagement de la place Robin figurent au plan des investissements sous l'objet n°35 pour un montant de CHF TTC 510'000.–.

9.3 Financement

Le financement du crédit de CHF TTC 572'000.– pour financier la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation des MEP pour le réaménagement de la place Robin sera assuré par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

Ce montant comprend également les CHF 100'000.– prévus au moment de l'ouverture du compte d'attente n° 9141.420.40 destinés à couvrir les frais d'étude jusqu'au dépôt du présent préavis (communication C25/2023).

9.4 Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF TTC 572'000.– sur une durée de 10 ans soit par un amortissement annuel estimé à CHF TTC 57'200.– .

10. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ÉTUDES ET DU MEP

Le calendrier suivant est proposé :

Dépôt du présent préavis au Conseil communal	février 2024
Décision du Conseil communal	mars 2024
Consultations	hiver 2023-2024
Ateliers participatifs	printemps 2024
Aménagement temporaire	juin 2024
Procédure sélective MEP	juin 2024
MEP	automne 2024 – hiver 2024-2025
Exposition publique	printemps 2025

11. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 02/2024, du 15 janvier 2024, concernant la demande de crédit pour financier la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 572'000.– pour la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan Dépenses d'investissements ;
3. d'amortir les crédits demandés selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond